





# BRISER LES CYCLES













Mémoire soumis dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024 du gouvernement du Canada



## **PRÉSENTATION**

L'AQDR est une organisation québécoise, démocratique, libre et non partisane regroupant les aînés de tous âges. Ouverte et inclusive, l'AQDR est vouée à la défense, la protection et la promotion des droits des personnes aînées. Elle croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir sa pensée et ses actions, afin que des valeurs morales comme la recherche du bien commun, le respect et la dignité la guident constamment.

L'AQDR place l'humain, ses droits et ses libertés intrinsèques au premier rang de ses préoccupations. Parmi les valeurs que promeut l'AQDR se retrouvent l'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité physique et psychologique de la personne. Ces valeurs représentent les conditions nécessaires au respect et à la dignité de la personne.

L'AQDR adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte des droits et libertés de la personne et à la Charte canadienne des droits. L'AQDR s'en inspire pour réprouver et combattre toute discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et les opinions politiques. Elle condamne toute autre forme de discrimination identifiée dans cette Déclaration et ces Chartes. Elle porte aussi une attention toute particulière au droit d'association, un déterminant de la solidarité humaine.

Forte de ses 30 000 membres, l'Association se distingue par son implication au Québec grâce au travail de ses 37 sections locales dynamiques et dévouées à la cause.



## TABLES DES MATIÈRES

Présentation	p.2
Introduction	p.4
	_p.5
	_ p.6
Conclusion	p.8



Après une pandémie qui a frappé de plein fouet les aînés de partout au Canada, l'AQDR croit qu'il est plus que temps de profiter de l'accalmie actuelle pour prendre la pleine mesure du vieillissement de la population et de l'appauvrissement des aînés.

Notre association participe présentement aux consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec, mais nous jugeons que l'apport du gouvernement fédéral sera essentiel afin de pouvoir atteindre nos objectifs, et ce, sur deux fronts.

D'abord, en santé, il sera déterminant d'augmenter significativement les transferts afin que le gouvernement des provinces puissent investir massivement en soins à domicile.

Ensuite, on ne peut passer à côté du revenu lorsqu'on parle de la diminution de la qualité de vie d'une part importante des aînés du Québec et du Canada. L'AQDR réclame donc des efforts supplémentaires en matière de revenu aux deux niveaux de gouvernement. Le cycle de la pauvreté croissante chez les aînés doit cesser.

Ce mémoire détaillera donc ces deux priorités. Il contient également l'ensemble des revendications de nos membres, au sens plus large.



# SOUTENIR LES PROVINCES ET LE VIRAGE VERS LES SOINS À DOMICILE

### PRIORITÉ

Augmenter le financement des soins de santé et des transferts aux provinces afin de permettre qu'une approche par ratio soit mise en œuvre par le gouvernement du Québec.

#### **CONTEXTE**

Dans la plupart des pays ayant un modèle axé sur les soins à domicile, la part du budget dédié aux aînés consacrée aux soins à domicile dépasse le 50%, voire le 60%. L'exemple du Danemark¹ est un cas frappant et bien documenté : 65% des sommes dédiées aux aînés sont investies en soins à domicile.

Bien entendu, le modèle québécois et, plus largement, les modèles au Canada diffèrent du modèle danois. Cependant, il y a clairement un déséquilibre en faveur de l'hébergement, ce qui nuit à la mise sur pied d'un réseau de soins à domicile qui sera efficace et adéquat.

L'AQDR demande donc une approche par ratio (50/50) et des investissements qui donneront un coup de barre et induira des économies en hébergement. Or, pour y arriver, les provinces ont besoin que le gouvernement fédéral augmente drastiquement ses dépenses en santé.

## **EN RÉSUMÉ**

- Effectuer une correction immédiate en augmentant de dix points de pourcentage la contribution fédérale en santé, sans condition, afin que les provinces puissent réaliser leur virage ambulatoire et que la contribution du fédéral atteigne 33% des dépenses totales;
- Rétablir la contribution fédérale en santé à 50% des frais d'ici la fin du mandat actuel.

 $1) \ \underline{https://www.lapresse.ca/contexte/2021-10-10/la-presse-au-danemark/tout-un-systeme-pour-vieillir-chez-soi.php}$ 





## **SORTIR LES AÎNÉS DE LA PAUVRETÉ**

#### **PRIORITÉ**

Augmenter les prestations fédérales pour aînés à hauteur de 4000\$ par mois et utiliser l'indicateur de revenu viable afin d'orienter les politiques d'aide vers un revenu digne.

#### CONTEXTE

Pour l'AQDR, les aînés vulnérables ne peuvent vivre dignement si leur revenu n'atteint pas le niveau du revenu viable tel que défini par l'IRIS<sup>2</sup>. Ce revenu, qui est calculé et croit progressivement chaque année, est d'environ 29 000\$ en moyenne pour une personne seule.

Pour atteindre ce niveau, il y a un manque à gagner d'environ 8000\$ au revenu de base des aînés les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux et celles qui ne subsistent qu'avec la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) et ne peuvent recevoir qu'au plus 21 399\$ en 2023 (s'ils sont âgés de 75 ans ou plus)<sup>3</sup>. Il faut également souligner que parmi ces aînés les plus vulnérables, on retrouve une grande partie de femmes vivant seules.

Afin de briser le cycle de l'appauvrissement des aînés, une contribution supplémentaire est donc revendiquée par l'AQDR à la hauteur de 4000\$ de la part gouvernement du Québec et de 4000\$ du gouvernement fédéral. Pour la partie fédérale, nous recommandons une augmentation de 4000\$ de la prestation annuelle du SRG.

Finalement, nous invitons votre équipe à consulter l'étude produite pour l'AQDR par l'Observatoire québécois des inégalités pour des évaluations intéressantes à l'égard des différents indicateurs de pauvreté<sup>4</sup>.



## **SORTIR LES AÎNÉS DE LA PAUVRETÉ**

#### **EN RÉSUMÉ**

- Établir un objectif de revenu viable pour les aînés à 29 000\$, modulable selon la province, indexable et révisable à chaque année, sur lequel le gouvernement se basera pour établir ses politiques d'aide financière aux aînés;
- Bonifier le Supplément de revenu garanti (SRG) de 4000\$ par année, pour par la suite l'augmenter selon l'inflation;
- Harmoniser les prestations fédérales avec les prestations de chaque province, afin que ceux qui reçoivent la SV et le SRG ne soient pas pénalisés lorsque les provinces changent leurs prestations;
- Convertir certains crédits d'impôt non remboursables en crédits remboursables, notamment pour les personnes les plus vulnérables âgées de 65 ans et plus qui ne peuvent en bénéficier.

## CONCLUSION

Depuis la pandémie, les revendications des différents groupes de défense d'aînés ont à maintes reprises occupé les devants de l'actualité. Toutefois, l'AQDR tient à souligner que trop de fois, les enjeux ont été pris au sérieux mais abandonnés pour diverses raisons : manque de volonté politique, essoufflement de la cause dans les médias, restrictions budgétaires en sont quelques exemples.

Or, s'il est une donnée, une variable qui ne changera pas et avec laquelle nous devons obligatoirement composer dès maintenant, c'est le vieillissement de la population et l'absolue nécessité de trouver de nouvelles façons d'améliorer la manière dont nous traitons nos aînés.

Pour l'AQDR, cela passe d'abord et avant tout par un changement de paradigme au niveau des soins et par une lutte contre la pauvreté des aînés. Le gouvernement du Canada peut et doit jouer un rôle dans cette lutte pour l'amélioration des conditions de vie des aînés. Nous espérons que nos recommandations seront jugées pertinentes et assurons à la ministre et à toute son équipe notre entière collaboration pour mener ces changements qui ne peuvent plus attendre.

